

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DASCO 79 Subvention (4.441 euros) au lycée municipal Théophile Gautier (4e).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'un montant de 4.441 euros au lycée municipal Théophile Gautier (4e) pour lui permettre d'effectuer les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie, diffuseurs sonores et désenfumage du lycée ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 4.441 euros est attribuée au lycée municipal Théophile Gautier (4e) pour lui permettre d'effectuer les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie, diffuseurs sonores et désenfumage du lycée.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subvention VE80004, mission 90010-99-030 du budget municipal d'investissement de l'exercice 2015.

Article 3 : La somme correspondante sera versée au compte bancaire du lycée municipal Théophile Gautier qui effectuera la dépense et justifiera des crédits obtenus.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO